

Coup d'oeil

sur

FONTENOY

Le pont du chemin de fer



Janvier 2014

Le mot du Maire

2014 est l'année du renouvellement des Conseils Municipaux. Comme vous le savez sans doute déjà, je ne briguerai pas de nouveau mandat.

Après six années comme Membre du C.C.A.S., puis six années comme Adjointe de Marcel L'Huillier, mon prédécesseur, enfin dix-neuf ans comme Maire, je pense que le moment est venu de passer le flambeau.

Je remercie tous les électeurs qui m'ont fait confiance lors des élections municipales de 1995, 2001 et 2008.

J'exprime toute ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont apporté leurs compétences et donné de leur temps pour le bon fonctionnement des nombreuses affaires communales et intercommunales, à savoir les Adjointes et les Conseillers Municipaux, les Membres du C.C.A.S. les Membres des Commissions communales et intercommunales, les Secrétaires de Mairie et les Employés Communaux qui se sont succédé durant ces dix-neuf années bientôt.

Mes pensées vont aussi vers le Personnel Enseignant et ses collaboratrices, les Présidents des Associations culturelles et patriotiques, les nombreux bénévoles qui font preuve d'un grand dévouement.

Je mets donc un terme à mes fonctions électives en laissant une commune agrandie, dont la population est passée de 198 à 376 habitants une commune quasiment renouvelée et modernisée, bien gérée financièrement comme le prouve l'analyse financière réalisée fin 2013 par le Trésorier Principal de Foul.

Mais la vie continue. La nouvelle Municipalité aura, elle aussi, de nombreux dossiers à gérer, notamment celui de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. L'équipe municipale actuelle lui souhaite bonne chance.

Comme tous les ans, les Conseillers s'associent à moi pour souhaiter à vous-mêmes et à vos proches, une nouvelle Année pleine de satisfactions avec, en prime, une bonne santé et pour certains d'entre vous un prompt rétablissement.

Jeanne Bluette

INFORMATIONS MAIRIE

Numéro de téléphone avec répondeur 09.66.01.79.49

Ouverture au Public

le lundi de 16 heures à 18 heures

le mercredi de 16 heures à 18 heures

le vendredi de 17 heures à 19 heures

Passage obligé par la mairie pour :

- demande d'établissement ou de renouvellement de carte d'identité
- demande d'établissement ou de renouvellement de passport
- recensement pour le Service National pour tous les jeunes gens (filles et garçons) dès l'âge de 16 ans
- inscription sur la liste électorale pour le 31 décembre de l'année N au plus tard
- inscription des enfants à l'entrée de l'école maternelle et/ou primaire
- demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour tout dépôt ou installation sur le domaine public en vue de travaux à réaliser sur sa propriété
- demandes d'autorisation d'urbanisme : déclaration préalable de travaux, demande de permis de construire ...
- demande de sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères

HORAIRES DECHETTERIE

Du 1^{er} Avril au 30 Septembre

Du 1^{er} Octobre au 31 Mars

Lundi		14h00-18h00
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi		14h00-18h00
Vendredi		14h00-19h00
Samedi	9h00-12h00	13h00-19h00

Lundi		14h00-17h00
Mardi	FERMEE	
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi	FERMEE	
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	13h00-17h00

SACS JAUNES RAPPEL ...

RAPPEL



Dans les sacs jaunes mettre



Les petits cartons, cartonnettes
(Les GROS cartons à la déchetterie).



Les boîtes de conserve,
les barquettes alu, les aérosols vides



Les flacons en plastique

TOUT le reste est à mettre dans le bac d'ordures ménagères

Service des Eaux

Le service des eaux de Fontenoy est géré par la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2012 .

En cas de problème, il faut s'adresser à cet organisme par les moyens suivants :

- Par téléphone au 03 55 66 45 00 (appel non surtaxé) ; des conseillers vous répondront toute la semaine de 8h00 à 18h00
- En cas d'urgence technique, hors horaire semaine, au 03 55 66 45 01
- Par mail : www.saur.fr
- Par courrier au Centre SAUR Alsace Lorraine - 331 impasse Berthollet
54712 Ludres cedex
- Par fax au 03 83 46 61 02
- Ou encore par une visite à l'accueil du Secteur Lorraine Sud
au 71 rue Gabriel Péri 54110 Dombasle sur Meurthe.

Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Autres adresses utiles

Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye (CC2H)

Villey-St-Etienne 2 rue Neuve
Téléphone : 03. 83. 62. 96. 90
E. mail : contact@hazelle-en-haye
Site internet : www.hazelle-en-haye.fr

Syndicat intercommunal scolaire Fontenoy Aingeray Sexey (SIS-FAS)

Mairie de Sexey-les-Bois
Téléphone : 03. 83. 23. 22. 29
E. mail : mairie.sexey-les-bois@orange.fr

Syndicat intercommunal d'assainissement Gondreville-Fontenoy (SIA)

Mairie de Gondreville rue du Château des Princes
Téléphone : 03. 83. 63. 60. 22

ETAT CIVIL 2013

Naissances :

BUNEL Raphaël né le 29 janvier
BERAUD Lylou née le 10 février
BERTIN Marc-Antoine né le 11 mai

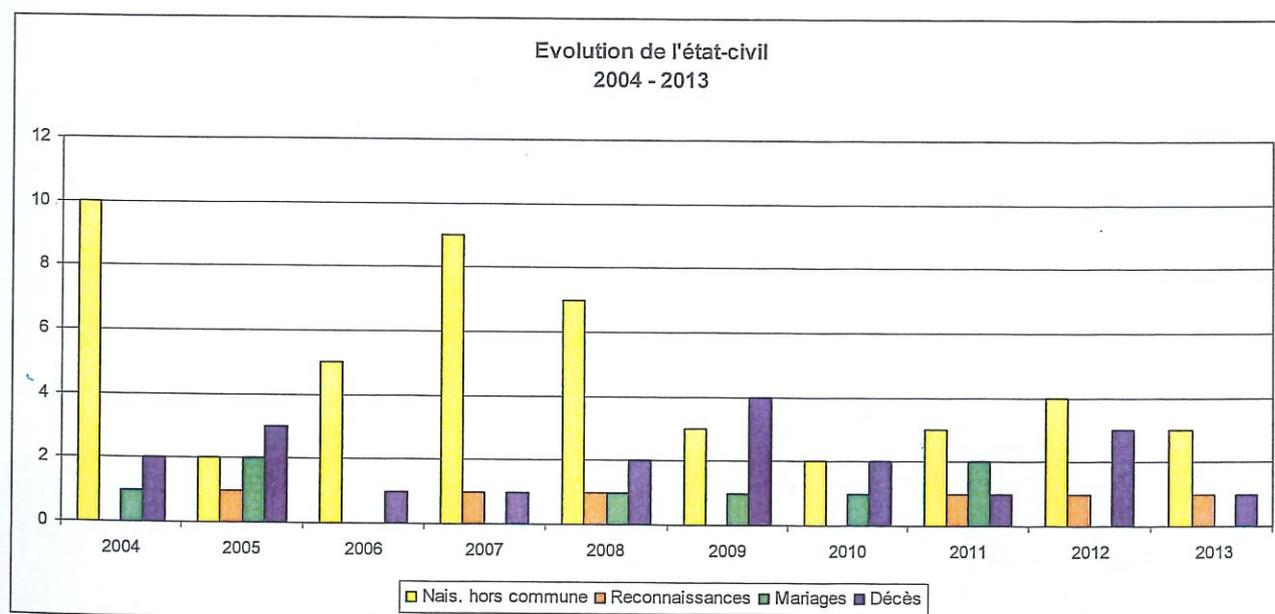
Bienvenue !

Décès :

CUSIN Louis décédé le 05 mai
TREVIS Henriette décédée le 13 décembre
L'HUILLIER Marie-Louise décédée le 22 décembre
NEUREUTHER Paulette décédée le 27 décembre

Toutes nos condoléances aux familles.

Evolution de l'état civil de 2004 à 2013



Vie des écoles du Regroupement Pédagogique

Effectifs 2013-2014 : 124 élèves au total dont 43 élèves de Fontenoy

Délégués de parents d'élèves de Fontenoy élus pour 2013-2014

Ecole Maternelle d'Aingeray : CARPENTIER Stéphane
GUIOTAT Emmanuelle

Ecole de Sexey-les-Bois : CODEMARD-MARINHO Hélène
HEIMEN Laurent
BAYEUL Séverine

Ecole R.Desnos d'Aingeray : LALLEMANT Xavier
BILLER Céline

Bibliothèque municipale

Madame Plantegenet vous accueille à la bibliothèque le **mercredi de 17h15 à 18h15**

Atelier Théâtre: « Y' a pas de les Arts »

Animé par Madame Faily le **mercredi à partir de 17 h 30**

Annonce Atelier Théâtre

Une représentation gratuite sera donnée par les enfants de Fontenoy
Le dimanche 8 juin 2014
Au Théâtre du Moulin à Toul

Venez visiter notre Manoir. Sera-t-il hanté ?



TRAVAUX

Financés par la Commune

Rénovation de l'église :

Les travaux de rénovation des peintures, de maçonnerie, de menuiserie sont terminés depuis le mois de juin 2013. La visite de l'église rénovée a eu lieu le 14 septembre lors de la Journée du Patrimoine. Les visiteurs ont pu apprécier la beauté de l'église mais aussi son histoire brillamment relatée par Monsieur Jacques Durand, historien et Citoyen d'Honneur de Fontenoy.

Malheureusement, il reste encore à résoudre le gros litige sur le système de chauffage. Si les différents protagonistes arrivent à s'entendre, le problème devrait être réglé courant mars.

Aire de jeux « multisport »

Les travaux de terrassement et de plate-forme ont commencé à l'automne. Mais par suite des aléas météorologiques ils ne seront terminés qu'au printemps. Suivront alors les poses de grillages et de jeux.

Financés par la Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye

Place de la Gare- Divers chemins communaux

Grâce aux restes de nos possibilités financières de l'enveloppe Hazelle, on a pu programmer :

- l'aménagement de la place de la Gare
- avec l'autorisation de la SNCF et RFF, l'aménagement partiel de l'espace-voyageurs
- la réhabilitation de chemins communaux (chemin du Pralôt, chemin du Tournant, chemin d'exploitation n°7 au droit des habitations)
- le gravillonnage de rues pentues (rue du Haut-Buisson, rue de la Chipette)

N.B. la signalisation horizontale sur la Place de la Gare sera faite par temps sec. La réhabilitation des chemins et le gravillonnage des rues seront réalisées au printemps .

ENVIRONNEMENT

ACCESSIBILITE : RAPPEL

Dans le cadre du PAVE (Plan d'Accessibilité des Voies et Espaces publics), la Commune, a été obligée d'élargir les trottoirs dans toute la mesure du possible.

Pour autant, les riverains ne doivent pas profiter de ces espaces pour les transformer en parking personnel ! Trop d'usagers sont encore obligés d'emprunter la chaussée. !

DÉJECTIONS CANINES

Par arrêté municipal du 30 mai 2007 (n°03/07), pour des raisons de sécurité et de salubrité publiques, sont interdits :

La divagation des chiens sur le domaine public

L'abandon de leurs déjections sur les trottoirs et les places

Trop de déjections sont à déplorer, surtout sur la place de la Gare !

Dans la mesure où il est difficile de contrôler les envies du chien, il faut se munir de matériel pour enlever ces déjections, sous peine d'amende.

On compte sur la compréhension des personnes concernées.

Demande de Carte Nationale d'Identité et de Passeport

Documents à fournir :

la Carte ou le Passeport
2 photos d'identité récentes
1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour une 1^{ère} demande ou pour une Carte et un Passeport périmés depuis plus de 2 ans

Si nécessaire :

déclaration de perte ou de vol (cette dernière doit être enregistrée à la Gendarmerie ou au Commissariat de Police)
justificatif de nationalité française

Pour les mineurs dont les parents sont :

Divorcés ou séparés

jugement de divorce avec mention du caractère définitif de la décision
attestation sur l'honneur concernant l'exercice de l'autorité parentale non modifié

non mariés :

déclaration conjointe (présence des 2 parents) ou Acte de Communauté de Vie
attestation sur l'honneur de l'autorité parentale non modifié

Tarifs:

Carte d'identité : gratuité, sauf en cas de perte ou de vol (25 € en timbres fiscaux)

Passeport : majeur 86 €

Mineur de 15 ans et plus : 42 €

Mineur de moins de 15 ans : 17 €

Passeport :

La demande est toujours à remplir en mairie de Fontenoy, puis à déposer dans les mairies équipées de station d'enregistrement des passeports électroniques (voir la Mairie la plus proche)

Toul : Mairie 13 rue de Rigny (03-83-63-70-00)

Horaires

Sans rendez-vous

lundi, mardi, jeudi : 8 h30 à 11h45, 13h à 16h45

mercredi, vendredi : 8h30 à 11h45

Sur rendez-vous

mercredi, vendredi : 13h à 17h

Nouveau !

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes d'identité établies depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les personnes majeures seulement :

VALIDITE : 15 ANS

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

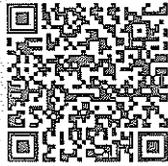
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

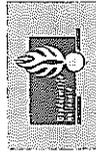
**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

**SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00
FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702**

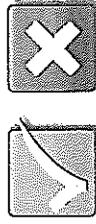
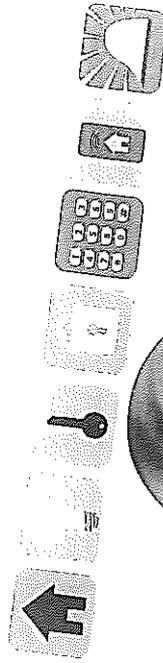
**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

**LIVERDUN
Téléphone : 03 83 24 53 12**

www.interieur.gouv.fr



**Contre les cambriolages,
avez les bons réflexes!**



Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agrégés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

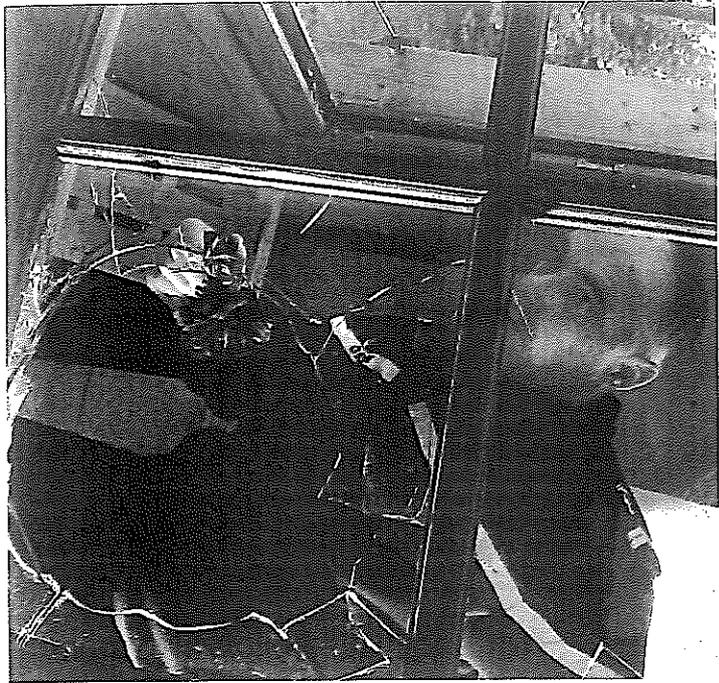
Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

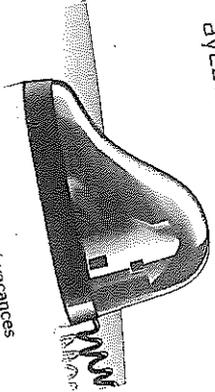
Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Contrez les bons réflexes, ayez les bons réflexes !



Opération Tranquillité vacances

Si vous avez un fait suspect, signalez-le au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Vous pouvez également contacter votre référent sûreté. Les opérations de tranquillité vacances sont organisées tout au long de l'année. Elles visent à prévenir les cambriolages et les vols de véhicules. Elles sont réalisées par des unités de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale.

